

12. Promouvoir la gestion de la mobilité auprès des Organisations internationales

Objectifs

L'un des objectifs forts du plan directeur des organisations internationales est de maîtriser la génération de trafic routier. Cet objectif peut être atteint d'une part par un développement des infrastructures de transports publics et d'autre part par des plans de mobilité au sein des différents organismes.

Ces plans de mobilité peuvent être mis en place :

- *par des organisations existantes*, de manière volontaire et individuelle, souhaitant réduire le recours à l'automobile de leurs employés; à titre d'exemple, l'ONUG a lancé en 2004 un plan de mobilité, avec des conventions offrant des conditions incitatives à l'usage des transports publics pour ses employés et retraités.
- *dans le cas d'organisations nouvelles ou en extension*, pour gérer de manière cohérente, et acceptable pour tous, un nombre de places de stationnement proportionnellement plus faible qu'aujourd'hui.

Mesures

Il est clair que l'application de ces plans de mobilité est en relation directe avec la réduction du nombre de places de stationnement nécessaire pour tous les nouveaux développements. Ces plans de mobilité pourront intégrer des mesures telles que (liste non exhaustive) :

- une information renforcée sur l'offre TC existante et à venir;
- une attribution des places de stationnement de préférence aux pendulaires ne disposant pas d'une offre TC satisfaisante depuis leur domicile;
- une attribution des places de stationnement de préférence aux pendulaires pratiquant le co-voiturage;
- une participation aux frais d'achats d'abonnements CFF/TPG;
- etc.

Il s'agit donc de coordonner l'établissement et la gestion de plans de mobilité avec l'ensemble des organisations internationales présentes sur le site.

Instances concernées

- **OTC**
- Organisations Internationales;
- TPG
- Ville de Genève

Délai

- Au plus tôt; en fonction également des opportunités, lors de l'extension d'une organisation, par exemple.
- En coordination avec l'amélioration des mesures de transports collectifs.